

---

**POINT 9.2 DE L'ORDRE DU JOUR :**

**Rapport du Comité d'audit**

**Objet du document**

1. Rendre compte à l'assemblée des travaux du Comité d'audit et de l'Auditeur interne.

**Historique**

2. Le présent rapport sur les activités du Comité d'audit (CA) couvre la période allant du 1er juillet 2018 au 31 juillet 2019.
3. Ce rapport est conforme à la Politique de gouvernance et à la section 3<sup>1</sup> de la charte du Comité d'audit stipulant les détails relatifs aux responsabilités du CA.
4. Le Comité d'audit est un élément clé et indépendant des dispositifs de gouvernance du PROE. Ses responsabilités consistent à superviser et surveiller la gouvernance, les risques et les questions de contrôle internes afférents au fonctionnement du Secrétariat.

**Composition du Comité d'audit (CA)**

5. Les cinq membres indépendants du Comité d'audit pour cette période étaient nommément :
  - Président - M. Tupuola Oloialii Koki Tuala, associé de Koki Tuala Chartered Accountant (KTCA) ;
  - M. Mike Walsh ; Haut Commissaire adjoint pour la Nouvelle-Zélande ;
  - M. Seiuli Aleta ; Directeur général par intérim du Bureau des Tokélaou à Apia ;
  - Mme Rosita Maua'i-Matalavea ; directrice générale adjointe Ministère des Finances Apia ;
  - Mme Amanda Jewel ; Haut Commissaire adjoint pour l'Australie.
  - À l'exception du Président, les membres indépendants du Comité d'audit fournissent leurs services sur une base volontaire.
6. Le Comité d'audit doit se réunir trois fois par an et peut se rencontrer plus souvent en cas de besoin. Au cours de la période considérée, le Comité d'audit s'est réuni à six reprises. Les procès-verbaux des réunions sont joints en annexe en tant qu'Annexe 1. Une réunion extraordinaire a eu lieu en novembre 2017 afin d'examiner les résultats financiers du PROE pour l'exercice. Toutes les recommandations du Comité d'audit à l'issue de la réunion extraordinaire ont été intégralement mises en œuvre par le Secrétariat à la fin du premier trimestre de 2018.

---

<sup>1</sup> La section 3 (3.1-3.7) de la charte du Comité d'audit détaille les responsabilités en matière ;

- d'états financiers
- de contrôle interne
- d'audit interne
- d'audit externe
- de conformité
- de gestion des risques
- de prévention des fraudes ; de valeurs de l'organisation ; du code de conduite

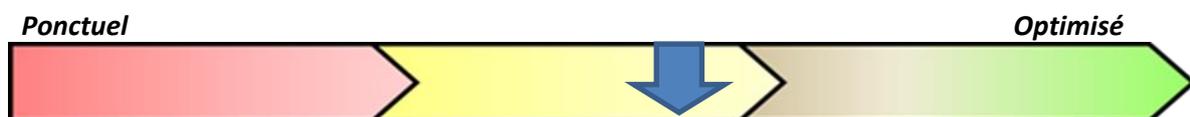
7. Ce rapport utilise un graphique visuel pouvant aller de **ponctuel** à **optimisé**. Cette notation reflète la vue d'ensemble du CA ; elle est donnée pour visualiser le texte figurant sous chaque graphique. Elle ne s'appuie pas sur une méthodologie spécifique de notation, bien qu'elle tienne compte de l'expérience cumulée des membres du comité.

### Contrôles internes



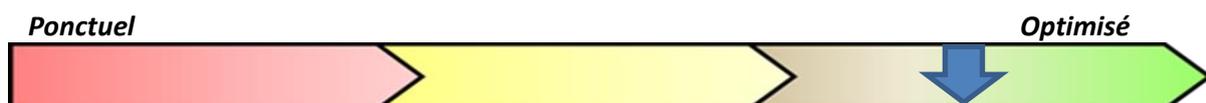
8. Les politiques de contrôle interne du Secrétariat sont entrées en vigueur en janvier 2017, à l'exception de la Politique sur les réserves adoptée en janvier 2018.
9. Le CA reconnaît que, principalement grâce à ses mesures efficaces de contrôle interne, le Secrétariat a réussi l'évaluation des sept piliers de l'UE en 2016, a obtenu sa réaccréditation en tant qu'Entité régionale agréée au Fonds d'adaptation en 2018, et s'est vu accorder en juillet de cette année le niveau supérieur pour la Catégorie B de risque du Fonds Vert pour le Climat.
10. Les améliorations continues apportées aux systèmes d'information financière et de gestion de projet viennent encore renforcer les systèmes de contrôle interne du PROE. Les comptes financiers audités sans réserve du Secrétariat démontrent la mise en œuvre efficace des systèmes de comptabilité et de contrôle interne, confirmant l'évaluation antérieure du PNUD des contrôles internes du PROE à « faible risque » par rapport au cadre de la Politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT).

### Performances financières 2018



11. Le CA félicite le Secrétariat pour ses résultats financiers pour 2018, qui se traduisent par un budget équilibré et un excédent pour la troisième année consécutive, tout en saluant la direction pour avoir fait fondre les réserves négatives accumulées depuis 2002, lesquelles avaient atteint 139 740 US fin 2018.
12. Le Comité d'audit note qu'au cours des 12 dernières années, le Secrétariat a continué d'être confronté au problème critique du retard et du non-paiement de cotisations des membres, ce qui a eu un impact négatif sur le budget de base du PROE. Les Membres doivent s'engager davantage à payer les contributions volontaires dans les meilleurs délais.

### Fonction d'audit externe



13. Comme indiqué lors de la réunion dans le document de travail 5.4, l'Auditeur externe a publié un audit sans réserve, en l'honneur du Secrétariat. Le CA considère que les efforts de l'auditeur externe ont satisfait aux exigences et prend note des modifications apportées à la présentation des états financiers conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

14. Le Comité d'audit apprécie l'approche adoptée par le Secrétariat visant à organiser une téléconférence entre lui-même et l'Auditeur externe, en mars 2018 afin d'aborder le rapport de l'Auditeur externe, en notant qu'il a conduit à des améliorations dans le processus de vérification.

#### Fonction d'audit interne



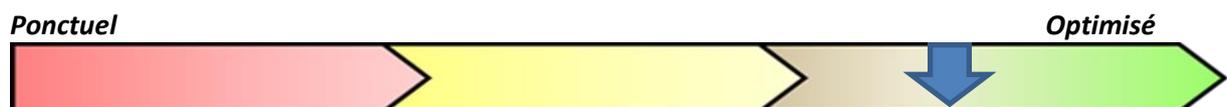
15. Le financement de la fonction d'audit interne reste un défi en raison des contraintes financières du Secrétariat concernant le financement qui n'est assuré que pour le poste d'Audit interne (AI). -Le nouvel Auditeur interne doit fournir un plan d'audit annuel qui prend en compte l'externalisation requise pour aider à trouver des solutions en matière de ressources humaines.

#### Gestion des risques



16. Le Comité d'audit prend note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique de gestion des risques malgré les limites financières imposées au recrutement d'un Gestionnaire des risques. La mise à jour du registre des risques est désormais terminée. Les risques de l'organisation ont été approuvés par la haute direction en 2018.
17. Le CA souligne l'importance de la mise à jour du SIGP pour permettre le suivi et la gestion des risques des projets, y compris un examen et une mise à jour réguliers du registre des risques.

#### Politique et procédures de prévention des fraudes



18. Le Comité d'audit note qu'une adresse électronique dédiée au signalement des fraudes a été introduite (<https://www.sprep.org/accountability/home>, ce qui renforce encore la visibilité du PROE en tant qu'entité régionale d'exécution (RIE) du Cadre de coopération mondiale et du Fonds d'adaptation.
19. Le manuel/politique sur la prévention de la fraude et la protection des lanceurs d'alerte est disponible sur le site Internet du Secrétariat et une formation d'initiation est dispensée aux nouveaux employés. Aucune plainte ni cas de fraudes n'a été reçu sur la messagerie dédiée aux fraudes au cours de l'année 2018.

## Recommandations

20. La Conférence est invitée à :

1. **Féliciter** le Secrétariat pour les résultats positifs en 2018 ;
2. **Encourager** la direction à maintenir le compte de réserves positif à long terme ;
3. **Se féliciter** des efforts déployés par le Directeur général et l'ensemble du personnel en vue de clôturer rapidement et de manière satisfaisante les comptes financiers et l'audit ;
4. **Saluer** le processus renforcé mis en place par le Secrétariat en vue de fournir les états financiers provisoires au Comité d'audit pour examen avant la publication de l'avis de l'audit final, et la consultation entre le CA et l'Auditeur externe ;
5. **Reconnaître** l'amélioration des contrôles internes, y compris l'achèvement de la Politique de prévention de la fraude et de protection des lanceurs d'alerte et du registre des risques, ainsi que le travail considérable effectué et en cours sur les informations et les systèmes liés aux finances et aux projets ;
6. **Prendre acte** que la réception tardive des contributions volontaires des membres demeure un problème, ce qui entraîne des contraintes financières sur le budget annuel du Secrétariat, et **demander** que lesdits Membres règlent leurs contributions volontaires au Secrétariat en temps opportun ;
7. **Demander** au Secrétariat de traiter la question des ressources humaines au sein de l'Unité d'audit interne dans la mesure où les ressources le permettent ;
8. **Prendre acte** et **approuver** le rapport du Comité d'Audit pour la période juillet 2018 - juillet 2019.

---

28 août, 2019